

## NORMES DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN POLYSTYRÈNE EXPANSÉ

Le SNPA (Syndicat National des Plastiques Alvéolaires) a signé le mardi 1er mars 1994 un accord international, sur le recyclage des emballages en polystyrène expansé, avec ses homologues de 17 pays différents dans le cadre de l'EUMEPS (European Manufacturers of Expanded Polystyrene).

Considérant que les normes de gestion des déchets solides varient largement d'un pays à l'autre, cet accord demande aux fabricants d'emballages en polystyrène expansé, via leurs associations nationales respectives, de prendre les actions suivantes :

- Accroître les programmes en cours et en initier de nouveaux qui permettent aux emballages en polystyrène expansé de continuer à satisfaire les normes environnementales locales quel que soit leur pays d'origine.
- Continuer à promouvoir l'utilisation de polystyrène expansé recyclé dans une gamme d'applications aussi vaste que possible.
- Poursuivre le travail en cours pour arriver à des normes environnementales internationales uniformes et conséquentes concernant l'emballage en polystyrène expansé, particulièrement dans le domaine des déchets solides.
- Établir un réseau d'échange d'informations concernant les programmes de gestion des déchets solides et d'environnement du polystyrène expansé entre les professionnels de l'emballage, les producteurs de la matière première, les responsables gouvernementaux, les fabricants d'emballage en polystyrène expansé et les consommateurs.

• SNPA, 15, avenue du Recteur Poincaré, 75016 Paris. Tél. : (1) 45.20.42.68. Fax : (1) 42.24.59.02.

## ANVAR : BILAN 93 ET OBJECTIFS 94

Henri Guillaume, président-directeur général de l'Anvar, a

# En bref

présenté les résultats de l'Anvar en 1993 et les objectifs pour 1994.

En 1993, les PMI ont maintenu leur effort d'innovation et leurs investissements de R & D. L'Anvar a soutenu cet effort au titre de l'aide à l'innovation pour un montant de 1,422 milliard de francs, dont 1,293 milliard directement pour les entreprises.

Pour 1994, les crédits de paiement de l'Agence augmentent de 16 %, ils devraient atteindre 1,5 milliard (dont 996 MF de dotations budgétaires, auxquels s'ajoutent les remboursements d'aides antérieures).

L'Anvar a atteint l'objectif des 1000 aides aux jeunes fixé par François Fillon, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et y a consacré 24 millions de francs. L'action en faveur des jeunes sera encore intensifiée en 1994.

Le conseil d'administration du 18 mars 1994 a élargi le champ d'action de l'aide à l'embauche de chercheurs. L'Anvar soutient, par une subvention plafonnée à 200 000 francs, l'embauche, par une PME de moins de 2 000 personnes, d'un ingénieur ou d'un docteur affecté à des travaux de recherche et développement. Cette mesure abaisse le niveau minimal de formation requis de bac + 6 à bac + 5.

• Anvar, 43, rue de Caumartin, 75436 Paris Cedex 09. Tél. : (1) 40.17.83.00. Fax : (1) 42.66.02.20.

## RHÔNE-POULENC S'IMPLANTE DANS LES SILICES AUX ÉTATS-UNIS

Le secteur Intermédiaires organiques et minéraux (IOM) de Rhône-Poulenc a lancé, dans le

cadre de sa filiale américaine Rhône-Poulenc Basic Chemicals, la construction aux États-Unis d'une unité de production de silices précipitées et a décidé d'y renforcer ses laboratoires d'applications. Ces actions permettront de répondre à la croissance de nouveaux segments de marché des silices, notamment dans les industries du pneumatique et du dentifrice.

D'une capacité initiale de 20 000 tonnes, aisément extensible, cette unité sera construite sur le site Rhône-Poulenc de Chicago Heights 1 (Illinois) et sera opérationnelle au milieu de l'année 1995.

• Rhône-Poulenc, Secteur Intermédiaires organiques et minéraux, 25, quai Paul Doumer, 92408 Courbevoie Cedex. Tél. : (1) 47.68.02.15. Fax : (1) 47.68.14.44.

## ACCORD POUR UNE PRODUCTION DE PARAXYLÈNE HAUTE PURETÉ

L'Institut Français du Pétrole (IFP) et Chevron Chemical Company (CCC), filiale à 100 % de Chevron Corporation, annoncent la signature d'un accord pour le développement commercial conjoint d'Eluxyl. Cette nouvelle technologie a été mise au point par l'IFP pour la production de paraxylène haute pureté.

L'accord porte sur la construction et les essais d'une unité de démonstration dans la raffinerie Chevron de Pascagoula (Missouri/États-Unis) où sont localisées les installations de production de paraxylène de CCC.

• Institut Français du Pétrole, BP 311, 92506 Rueil-Malmaison Cedex. Tél. : (1) 47.52.67.16. Fax : (1) 47.52.70.96.

## LE PROJET DE RAFFINERIE DE LEUNA

Le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine a approuvé l'action de son président et le projet d'accord sur la construction de la nouvelle raffinerie de Leuna entre la Treuhandanstalt et Elf Aquitaine.

L'engagement de Thyssen Handelsunion dans le consortium, soit 33 %, sera repris par la société chimique allemande Buna GmbH lorsque Thyssen décidera de sortir du projet. A cette occasion, Buna pourrait racheter à Elf 33 % du capital de l'ex réseau de distribution Minol.

Par ailleurs, les sociétés pétrolières d'État russes, Rosneft, Surgutneftegaz, Megionneftegaz, d'une part, et Elf Aquitaine, d'autre part, ont conclu un accord prévoyant leur entrée à hauteur de 24 % dans le projet de Leuna.

La part d'Elf Aquitaine dans ce projet qui se trouvait être de 100 % du fait de la possibilité de sortie de Thyssen sera donc, à terme, ramenée à 43 %.

• Elf, tour Elf, Cedex 45, 92078 Paris-La Défense. Tél. : (1) 47.44.37.76. Fax : (1) 47.44.68.21.

## TRANSFORMATION DES CATALYSEURS USAGÉS POUR GAZ D'ÉCHAPPEMENT

La société Degussa a récupéré en 1993, à partir de 250 tonnes de catalyseurs usagés, des métaux précieux tels que le platine, le rhodium et le palladium pour une valeur d'environ 10 millions de DM. Ces matériaux proviennent d'Allemagne, des pays européens dotés d'une législation dans le domaine des pots catalytiques ainsi que d'Amérique du nord et d'Amérique du sud.

Le recyclage de ces derniers est un marché prometteur. Selon les estimations de Degussa, la valeur estimée de métaux précieux s'élèverait à environ un milliard de DM.

• Degussa AG, D-60287 Frankfurt-am-Main. Tél. : +49 (69) 218-28 60. Fax : +49 (69) 218-37 43.